

## UN TERRITOIRE DURABLE, UNE BONNE SANTÉ

### RETOURS D'EXPÉRIENCES : DES ACTIONS POUR S'INSPIRER !

#### Douvres-la-Délivrande

## METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR D'UNE ÉCOLE

Une démarche concertée  
avec l'ensemble des intervenants



#### Douvres-la-Délivrande

- > 5200 habitants
- > 10,71 km<sup>2</sup>
- > Communauté de communes Coeur de Nacre
- > Agenda 21 depuis 2010
- > Charte d'entretien des espaces publics de la FREDON : niveau 3
- > Villes et villages fleuries : 🌸 🌸 🌸

#### L'ESSENTIEL

Accompagné par le CPIE Vallée de l'Orne, Douvres-la-Délivrande réalise un diagnostic de la qualité de l'air intérieur du Pôle petite enfance Jacques Prévert, aujourd'hui nommé Dian Fossey. Tous les professionnels intervenant dans le bâtiment participent à la démarche : enseignants, ATSEM, services techniques, agents de la restauration, agents d'entretien, intervenants extérieurs, auxiliaires de crèche. À partir des constats, c'est ensemble que les professionnels élaborent un plan d'actions transversal afin d'adopter de nouvelles pratiques professionnelles et gestes au quotidien pour un environnement sain dans tout le bâtiment, en prêtant une attention particulière à la qualité de l'air intérieur.

#### L'ORIGINE DU PROJET

En janvier 2018, un nouveau cadre législatif soumet les établissements recevant du public sensible (dont les écoles et les crèches) à surveiller la qualité de l'air intérieur de leur bâtiment.

Pour faciliter l'appropriation des prescriptions, des enjeux de santé et faire évoluer les pratiques des professionnels en faveur d'une meilleure qualité de l'air dans les espaces clos, l'URCPIE (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) entreprend de formaliser des outils réutilisables destinés à d'autres gestionnaires (petites collectivités, etc.).

Établie sur la base d'une expérimentation conduite dans trois territoires avec les CPIE départementaux, la commune de Douvres-la-Délivrande, se porte volontaire pour le département du Calvados.

#### 8 RAISONS POUR AGIR

- 1 Se mettre en conformité avec la réglementation relative à la qualité de l'air intérieur dans les ERP recevant du public sensible.
- 2 Offrir des conditions d'environnement intérieur plus favorables à l'apprentissage et à la santé des enfants et aux intervenants (température, qualité air intérieur, humidité, etc.).
- 3 Promouvoir les bonnes pratiques au quotidien auprès des professionnels en matière de comportement et d'utilisation des locaux (réduction du chauffage excessif, aération et ventilation des salles de classes, utilisation de produits ménagers, choix des consommables, etc.).
- 4 Proposer aux équipes pédagogiques des activités en utilisant du matériel écologique plus sain pour la santé.
- 5 Réduire l'impact environnemental des activités et de l'usage des locaux.
- 6 Valoriser la pérennité des équipements en achetant du réparable et du robuste.
- 7 Faire des économies.
- 8 Dupliquer la démarche aux autres ERP (Établissement Recevant du Public) de la commune.

## Chiffres clés

- › 220 enfants accueillis dans le bâtiment
- › 10 pièces dans le bâtiment
- › 1 heure de diagnostic/pièce
- › 2 heures pour la rédaction du plan d'actions
- › 21 personnes mobilisées
- › 7 personnes participent au comité de pilotage

# L'ACTION PAS À PAS

## S'APPUYER SUR LES ACTEURS RESSOURCES ET SE FAIRE ACCOMPAGNER

La loi a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (Art L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont d'abord ceux accueillant des enfants (crèches et écoles maternelles et élémentaires) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, puis ceux pour l'accueil de loisirs et second degré au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les autres établissements visés par la réglementation. Douvres-la-Délivrande se mobilise et s'engage à suivre pendant cinq mois (d'avril à juin) **la démarche élaborée par le réseau des CPIE**. Dans un premier temps, une réunion est organisée pour présenter le cadre global aux trois territoires et mettre en place le portage de la démarche sur le long terme.

[www.urcpienormandie.com/accompagnement-qai-erp](http://www.urcpienormandie.com/accompagnement-qai-erp)

## CRÉER UN COMITÉ DE PILOTAGE AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Le pôle petite enfance réunit 3 structures distinctes : une crèche, une école maternelle incluant le premier niveau de l'école élémentaire et le centre de loisirs. Pour faciliter la communication entre les intervenants et déployer la démarche de manière transversale, un comité de pilotage est créé. Le directeur des services techniques et le maire-adjoint en charge du développement durable pilotent les réunions et mobilisent un référent par équipe intervenant dans le bâtiment : un agent des services techniques, les responsables de la restauration et de l'entretien des locaux, une enseignante pour l'école, une ATSEM et la coordinatrice multi-secteur pour la crèche. L'organisation du pilotage nécessite la mobilisation de toutes les équipes, impliquant une logistique importante. Lors du premier comité de pilotage, le CPIE Vallée de l'Orne présente la démarche à l'ensemble des intervenants, permettant à chacun d'avoir le même niveau d'information, de partager les enjeux et d'organiser le travail du diagnostic.

## RÉALISER UN DIAGNOSTIC DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DU BÂTIMENT ET DES PRATIQUES

Durant une journée, 21 personnes gestionnaires ou utilisatrices des locaux se mobilisent pour le diagnostic en se répartissant selon leur activité professionnelle. Un examen attentif de l'établissement est réalisé : à l'intérieur, à l'extérieur, y compris aux abords de l'établissement, pointant tous les éléments influant sur la qualité de l'air intérieur du bâtiment. Il s'agit aussi de recenser les pratiques et les interventions spécifiques en

matière d'aération et de ventilation : ouverture des fenêtres, entretien et vérification de la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée), nettoyage des grilles d'aération, etc. En s'appuyant sur un guide d'évaluation transmis par le réseau des CPIE, tout est passé en revue : revêtements, mobiliers, produits d'entretien, jouets, consommables, etc. Les sources nocives et les pratiques à améliorer sont rapidement identifiées (produits d'entretien, mobiliers PVC, fournitures, etc.) et notées dans une grille d'évaluation, précise et facile à prendre en main. Faire le diagnostic avec l'ensemble des intervenants induit une prise de conscience immédiate pour les participants qui est propice au changement de pratiques professionnelles. Habituellement, certains de ces professionnels se croisent seulement, intervenant dans le bâtiment sur une large amplitude horaire. Cette journée est aussi l'occasion pour chaque intervenant d'expliquer son organisation de travail et ses contraintes.

## ÉLABORER UN PLAN D' ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

À partir de la synthèse du diagnostic réalisé par le directeur des services techniques, le comité de pilotage identifie les points forts existants et les pistes d'amélioration. Il élabore un plan d'actions comprenant notamment la rédaction de protocole d'entretien pour faciliter le passage d'information en cas de changement de personnel. La qualité de l'air mesurée dans tout le bâtiment est en dessous des seuils préconisés. Les professionnels vont continuer les efforts en aérant systématiquement les pièces et en choisissant du mobilier, des produits ménagers et des fournitures plus écologiques (sans plastiques, produits éco-labellisés, etc.).

## RÉDIGER DES FICHES-ACTIONS PAR MÉTIER

Pour chaque activité, des fiches-actions sont rédigées indiquant les protocoles à suivre. Elles permettent de faciliter la transmission, notamment au vu du renouvellement constant du personnel et de pérenniser la qualité de l'air. Les intervenants mettent en application les pratiques dictées par les fiches-actions.

### Info

La 1<sup>re</sup> phase de l'expérimentation menée par le réseau des CPIE normands a concerné 3 territoires, dont Douvres-la-Délivrande. Une seconde phase d'expérimentation a également eu lieu avec 3 autres ERP dans 3 territoires supplémentaires.

# FOCUS



## LES PROFESSIONNELS CHANGENT LEURS PRATIQUES

### LES AGENTS D'ENTRETIEN

- › Nettoyer avec les fenêtres ouvertes.
- › Suivre le nouveau protocole (utiliser des produits moins polluants, respecter les dosages, dépoussiérer avant de nettoyer, etc.).  
<https://bit.ly/protocole-agents-entretiens>
- › Nettoyer plus régulièrement les grilles d'aération.
- › Stocker les ordures ménagères loin des ventilations.
- › Former à l'utilisation des produits et/ou techniques de production in situ d'eau additionnée de substances actives.  
<https://bit.ly/eau-chlore-e-ozonee-insitu-PDF>  
(les produits éco-labellisés ne sont plus utilisés depuis plusieurs années).

### LES SERVICES TECHNIQUES

- › Suivre le protocole mis en place.  
<https://bit.ly/qualite-air-interieur-ecole-prevert-DOC>
- › Confiner les travaux (rénovation, réparation) et changer le planning d'intervention : travaux réalisés durant la première semaine des vacances scolaires, pour que les agents d'entretien puissent nettoyer (une seule fois) avant la rentrée des classes.
- › Utiliser de la peinture acrylique.

### LES ENSEIGNANTS ET AGENTS DE PUÉRICULTURE

- › Débarrer le mobilier contenant du plastique, du bois aggloméré, colle, vernis, etc. hors des classes et laisser aérer.
- › Éteindre ordinateurs et prises électriques après utilisation pour éviter les émissions de pollutions électromagnétiques.
- › Choisir du mobilier et des fournitures scolaires labellisés.  
<https://longuevieauxobjets.gouv.fr/acheter-durable/mobilier>
- › Acheter des jouets en bois notamment brut (sans colle, vernis, etc.) plutôt qu'en plastique.
- › Ventiler à chaque interclasse, idem durant les activités de peinture.

### PARTENAIRES

#### Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne (Calvados)

accompagne les acteurs du territoire (collectivités territoriales, associations, entreprises, etc.) dans leurs démarches de développement durable, de valorisation de leur patrimoine naturel, historique ou humain (études biodiversité, aménagements de sentiers de découverte, édition de brochures de sensibilisation, création d'expositions ou d'événements, etc.). Il intervient aussi pour le grand public et les scolaires par le biais d'animations pédagogiques et de sorties nature.  
[www.cpievdo.fr](http://www.cpievdo.fr)

#### URCPIE

Tête de réseau des CPIE normands, l'Union Régionale des CPIE œuvre sur le territoire régional en faveur du développement durable. Elle a pour mission de coordonner les actions des quatre CPIE normands, chacun gardant sa propre autonomie et ses propres objectifs.

Depuis plus de 10 ans, le réseau mène des actions sur la qualité de l'air intérieur et accompagne les professionnels et scolaires dans leurs démarches.

Vous recherchez votre CPIE, rapprochez-vous de l'URCPIE de Normandie :  
Genièvre FRANÇOIS : 06 59 60 37 00  
[coordination@urcpi-normandie.com](mailto:coordination@urcpi-normandie.com)

## POINTS DE VIGILANCE

- › La démarche doit être menée de manière transversale avec tous les professionnels intervenants, ce qui nécessite une planification pour s'assurer la présence de tous.
- › Les fiches-actions doivent être synthétiques et assimilables rapidement par tous.
- › L'implication des enseignants se fait sur leur temps libre, d'où un investissement supplémentaire.

## CLÉS DE LA RÉUSSITE

- › Fort portage politique.
- › La ville a nommé un référent qui porte la démarche.
- › Existence d'un Agenda 21 communal depuis plusieurs années ou démarche en faveur du développement durable.
- › L'équipe est déjà sensibilisée et formée à l'utilisation de produits ménagers écologiques.
- › Les politiques d'achats et d'utilisation des produits ménagers écologiques ont commencé en amont de la démarche.
- › Interconnaissance des acteurs existants et culture locale des démarches participatives.

## MOYENS HUMAINS OU FINANCIERS

- › Aucune dépense financière spécifique.
- › Les intervenants prennent sur leur temps de travail pour mener à bien ce projet.

## PERSPECTIVES

La municipalité envisage de dupliquer la démarche à l'échelle de tous les bâtiments communaux, notamment en formant et en diffusant les fiches-actions par métier.

## UN DOCUMENT pour se lancer

**“Agir pour une meilleure qualité de l'air” pour répondre à la réglementation et engager une démarche opérationnelle et collaborative.**



Boîte à outils, URCPiE

Des documents, facile à prendre en main, pour accompagner les petites collectivités ou associations gestionnaires d'ERP dans la mise en conformité avec la réglementation. La boîte à outils précise les enjeux, les repères réglementaires et les éléments essentiels pour engager une démarche opérationnelle et collaborative.

<https://www.urcpie-normandie.com/accompagnement-qai-erp>

## ILS LE FONT AUSSI

### Putanges-le-Lac (Orne)

L'EHPAD résidence Pierre NOAL à Putanges-le-Lac a engagé une démarche similaire.

Cette structure médico-sociale en gestion associative est déjà concernée par les questions de santé-environnement. Pour réaliser un diagnostic dans ce type d'établissement, des documents complémentaires spécifiques sont apportés par l'ARS.

Valérie DAUMAIL, CPIE Collines Normandes  
E-mail : v.daumail@cpie61.fr

### Nicolas VIDIZZONI

Directeur des services techniques  
8 route de Caen  
14 440 Douvres-la-Délivrande

02 31 36 24 54

[nividizzoni@mairie-douvres14.com](mailto:nividizzoni@mairie-douvres14.com)

[www.douvres-la-delivrande.fr](http://www.douvres-la-delivrande.fr)



ANBDD, juin 2022

Crédits photos : Douvres-la-Délivrande, Adobe Stock

Remerciements : Nicolas VIDIZZONI (Douvres-la-Délivrande) ; Genièvre FRANÇOIS (URCPiE)